

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur la demande d'enregistrement relative au projet d'extension d'un entrepôt frigorifique à Narbonne - ZI de la Coupe - avenue Paul Sabatier présentée par la Compagnie des Desserts

Par arrêté préfectoral du 30 mai 2023, une consultation du public d'une durée de quatre semaines, **du jeudi 22 juin 2023 au jeudi 20 juillet 2023 inclus**, est ouverte sur la demande d'enregistrement en vue de l'extension d'un entrepôt frigorifique par la construction de deux nouvelles cellules de stockage frigorifique de 20 514,5 m³ et de 7 233,5 m³, soit un volume total susceptible d'être stocké sur site de 63 967 m³ sur le territoire de la commune de Narbonne - ZI de La Coupe - avenue Paul Sabatier.

Le projet est présenté par la Compagnie des Desserts dont le siège social se situe à Lézignan-Corbières - ZI des Corbières - rue des Romains.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement la rubrique : 1511-1 : Enregistrement - Entrepôts exclusivement frigorifiques. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 50 000 m³.

Pendant toute la durée de la consultation du public, un exemplaire du dossier d'enregistrement ainsi qu'un registre dans lequel pourront être consignées les observations relatives au projet, seront tenus à la disposition du public en mairie de Narbonne, lieu d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à savoir :

Mairie de Narbonne, dans les locaux des services techniques municipaux - 10 quai Dillon - 11100 Narbonne :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Dossiers-soumis-a-enregistrement/Compagnie-des-Desserts-Narbonne>

En outre, toute personne intéressée pourra adresser ses observations par lettre à M. le Préfet de l'Aude - Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DPPAT) - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (BEAT) - 52 rue Jean Bringer - 11836 Carcassonne Cedex 9, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-compagnie-desserts@aude.gouv.fr pendant toute la durée de la consultation du public.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti du respect de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.